Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le rapport de la Municipalité

sur le

Postulat du 2 octobre 2017 du parti socialiste intitulé

« *Subventionnement communal de l'accueil préscolaire - subvention aux parents* »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc chargée de l'étude du rapport de la municipalité cité en titre était composée de :

Le président et rapporteur :	Jean-Marie Urfer
Les membres :	Ariane Annen Devaud
	Nadège Longchamp
	Olivier Descloux
	Stéphanie Michlig
	Marie-Dominique Grobéty
	Michel Ravessoud
	Philippe Hayward
	Sébastien Gallus

Mme Catherine Roulet, Présidente du Conseil communal, a ouvert la séance le 27 août 2018. La commission ad hoc s'est réunie ce jour-là en présence de M. Philippe Somsky, Municipal et de M. Yvan Von Arx, Chef de service.

La commission ad hoc remercie le Municipal et le Chef de service pour leurs explications et les réponses données lors de cette séance.

But du rapport de la Municipalité

Le rapport de la Municipalité répond au Postulat du parti socialiste du 2 octobre 2017 demandant une nouvelle clé de répartition des subventions communales aux parents d'enfants du Mont-sur-Lausanne

placés en garderies privées selon une échelle proportionnelle à celle pratiquée dans le réseau public auquel notre commune appartient.

La commission ad hoc tient tout d'abord à remercier la Municipalité pour la rapidité du traitement de ce postulat.

Selon M. Somsky, la Commune du Mont-sur-Lausanne est actuellement la seule commune du canton à subventionner des parents plaçant leur(s) enfant(s) dans des structures d'accueil préscolaires privées. Cette subvention aux parents a été mise en place en 2015 dans le but :

- de faciliter l'accès aux garderies privées pour les familles montaines et répondre ainsi partiellement à la situation de pénurie

- de pérenniser les structures privées en cours d'implantation en leur permettant d'accueillir une clientèle plus large et parfois moins aisée.

Si ce but a été atteint, le double système, subventionnement des parents plaçants leur(s) enfant(s) dans des garderies privées situées sur la commune et subventionnement de la garderie publique du réseau EFAJE, pose, selon le rapport de la Municipalité, essentiellement trois problèmes :

- des inégalités de traitement entre les utilisateurs des différentes structures d'accueil préscolaire.

- une concurrence du privé sur le réseau public de l'EFAJE, soutenu par la commune, péjorant les comptes de ce réseau public.

- un « tourisme » entre garderies pour chercher la place la plus subventionnée.

Le but du rapport de la Municipalité est donc de proposer un système de subventionnement qui réglerait, du moins en grande partie, ces problèmes.

La majorité de la commission ad hoc est convaincue que ce nouveau système de subventionnement réglera effectivement les deux premiers problèmes. La commission ad hoc est moins convaincue que les voyages à travers la commune soient diminués, le choix d'une garderie relevant plutôt de l'opportunité d'y trouver une place.

Quelques précisions financières

La commission ad hoc a demandé des précisions sur les projections financières de ce projet dans la mesure où le rapport parle d'économie sans plus de détail. La commission ad hoc a aussi demandé et a pu consulter les documents ayant servis de base aux calculs.

Actuellement, 213 enfants sont placés dans des garderies privées et sont subventionnés par la commune. Le coût annuel de cette subvention dépasse aujourd'hui le million de francs (1'038'000 au budget 2018)

Si actuellement la commune ne connaît pas les revenus des parents des enfants placés dans ces garderies privées, des projections statistiques ont été faites en se basant sur la répartition des revenus des utilisateurs montains de la garderie « En Budron » du réseau EFAJE.

En particulier, il a été estimé que dans les garderies privées, 414'000 francs de subventions ont été alloués à des parents dont le revenu annuel déterminant (calculé sur le revenu annuel AVS diminué de plusieurs déductions) dépasse 144'000 francs. Avec le nouveau système, cette subvention tomberait à 107'000 francs. De l'autre côté de l'échelle, 25'000 francs sont actuellement alloués à des parents avec un revenu de moins de 36'000 francs. On passerait, avec le nouveau système, à 43'000 francs.

Selon ces projections, au final 58 % des parents subventionnés seraient « perdants » et 42 % « gagnants ».

Le bilan du changement de ce système permettrait donc, même s'il ne s'agit pas d'une volonté en soi, une économie estimée par la Municipalité à au moins 150'000 francs (en tenant compte du coût d'environ 10'000 francs du traitement administratif de ce nouveau système, traitement effectué et facturé par l'EFAJE à la commune).

La commission ad hoc relève tout de même que certains effets, comme le retrait d'enfants de familles aisées qui trouveraient peut-être d'autres moyens de gardes plus avantageux pourraient faire varier ces chiffres et qu'il est donc difficile de faire des projections.

Quelques dernières considérations

Il a été aussi précisé que les parents ne seront pas obligés d'annoncer leurs revenus s'ils ne le souhaitent pas. Ils ne seront alors tout simplement pas subventionnés.

Le délai d'application, au 1er janvier 2019, mais avec une phase transitoire jusqu'au 31 juillet 2019, devrait permettre aux parents de s'organiser et de faire les démarches nécessaires s'ils souhaitent changer de moyen ou de lieu de garde.

Pour finir, la commission ad hoc s'est posé la question de la pérennité de ce système. Pour rappel un nouvel accueil préscolaire public « Fondation Les Oliviers - EFAJE » ouvrira dans les prochains mois sur la commune avec 64 places. La Municipalité souhaite-t-elle à terme développer plus avant le réseau EFAJE ou un réseau public communal ? Il nous a été répondu que des projets plus ou moins lointains de développement du réseau EFAJE sont en discussion, mais ceux-ci ne permettraient pas, dans tous les cas, de proposer suffisamment de places pour se passer des garderies privées et que le système de subvention sera certainement amené à perdurer, d'où l'importance de le réformer.

Question de forme

Le rapport de la Municipalité étant une réponse à un postulat, le Conseil communal est simplement invité à prendre acte et à classer le postulat, ce dernier n'ayant pas force contraignante pour la Municipalité. La commission s'est posé la question si cette simple décision d'accepter le rapport permet effectivement à la Municipalité de mettre en œuvre ce qui y est présenté ou si un autre préavis, identique, doit suivre. Il nous a été expliqué que le conseil communal ayant autorisé la Municipalité à octroyer un subside aux parents du Mont-sur-Lausanne plaçant leur(s) enfant(s) dans une structure d'accueil collectif préscolaire privée dans le préavis 09/2014, la mise en place opérationnelle en revient à la Municipalité. Le subventionnement sera inscrit au budget courant comme actuellement. Il est donc suffisant que le conseil communal prenne acte et classe le postulat pour que la Municipalité mette en œuvre ce nouveau système de subventionnement.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc, à l'unanimité, propose au Conseil communal

de prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer le postulat « *Subventionnement communal de l'accueil préscolaire - subvention aux parents* »

Le Mont-sur-Lausanne, le 04 septembre 2018

Le président-rapporteur : Jean-Marie Urfer .....

Les membres :

Ariane Annen Devaud .....

Nadège Longchamp .....

Olivier Descloux .....

Stéphanie Michlig .....

Marie-Dominique Grobéty .....

Michel Ravessoud .....

Philippe Hayward .....

Sébastien Gallus .....